

Comment réagir face aux rumeurs et aux idées fausses sur le DIU

Les rumeurs sont des propos non confirmés qui circulent d'une personne à une autre par le bouche à oreille.

En général, les rumeurs sont associées à au moins l'un des éléments suivants :

- les gens attachent une certaine importance à une question ou à une information donnée, mais celle-ci ne leur a pas été clairement expliquée ;
- personne n'est disponible pour clarifier ou corriger l'information erronée ;
- la source originale est jugée crédible ;
- on n'a pas présenté suffisamment d'options aux clientes en matière de méthodes contraceptives ;
- il y a des gens qui veulent répandre les rumeurs pour des raisons politiques.

Une **idée fausse** est une **interprétation erronée d'idées ou d'informations**. Quand une idée fausse s'accompagne de toutes sortes de détails alambiqués au point de tenir de la fabulation, elle acquiert les caractéristiques d'une rumeur.

En dépit de la grande quantité de preuves scientifiques sur le DIU, les rumeurs ou les idées fausses persistent dans le grand public. Malheureusement, ces rumeurs sont parfois répandues par des agents de santé qui sont peut-être mal informés sur la méthode ou qui laissent leurs convictions religieuses ou culturelles sur la planification familiale influencer sur leur comportement professionnel. En outre, la population elle-même peut aussi leur donner vie.

Les **causes sous-jacentes** des rumeurs sont liées aux connaissances qu'ont les gens sur leur corps, la santé, la médecine et le monde qui les entoure. Souvent, les rumeurs et les idées fausses sur le DIU paraissent logiques aux clients, actuels ou potentiels.

Méthodes pour contrer les rumeurs et les idées fausses

- Quand une cliente mentionne une rumeur ou une idée fausse, **il faut toujours l'écouter poliment. Ne pas rire.**
- **Définir** ce qu'est une rumeur ou une idée fausse.

- **Chercher l'origine de la rumeur** et parler aux individus qui ont commencé à la faire circuler ou qui l'ont répétée. Vérifier si la rumeur est fondée.
- Expliquer les faits.
- **Citer des faits scientifiques solides relatifs au DIU, mais faciles à comprendre**, pour corriger les informations erronées.
- **Toujours dire la vérité.** Ne jamais essayer de cacher les effets secondaires ou les problèmes susceptibles de se faire jour.
- Reconnaître que **les femmes n'ont pas toutes la même expérience**, en bien ou en mal. Si une cliente a déjà utilisé un DIU et qu'elle en a gardé un mauvais souvenir, discuter avec elle de son expérience et la rassurer en lui expliquant qu'elle aura toujours accès à un soutien de votre part.
- **Clarifier les informations** en incorporant des démonstrations et des aides visuelles.
- **Donner des exemples d'utilisatrices satisfaites** (uniquement si celles-ci acceptent de donner leur nom). Ce type de témoignage personnel est particulièrement convaincant.
- **Rassurer la cliente** pendant l'examen et lui communiquer les résultats de l'examen.
- **Conseiller** la cliente sur les effets possibles du DIU et lui apprendre à reconnaître les signes d'une éventuelle complication. Les clientes qui n'ont pas été informées sur les effets secondaires possibles peuvent être la source de rumeurs au lieu de devenir des utilisatrices satisfaites.
- Rassurer la cliente, lui témoigner de la sollicitude et l'encourager à revenir si elle a des questions ou des inquiétudes au sujet du DIU.
- Rechercher l'appui d'autres prestataires expérimentés si c'est nécessaire pour le counseling ou les insertions.
- Les prestataires doivent discuter ouvertement entre eux des rumeurs courantes et des moyens de les contrer.

<i>Rumeur ou idée fausse</i>	<i>Faits & informations pour combattre les rumeurs</i>
<p>Le fil du DIU peut faire mal au pénis pendant les rapports sexuels.</p> <p>La femme qui a un DIU ne peut pas faire de travaux pénibles.</p> <p>Le DIU peut se déplacer et atteindre le cœur ou le cerveau.</p> <p>Une femme qui a utilisé un DIU ne pourra plus jamais devenir enceinte.</p> <p>Une femme qui avait un DIU est devenue enceinte. Le DIU s'est trouvé logé sur le front du bébé.</p>	<p>Les fils du DIU sont doux et souples, ils adhèrent aux parois du vagin et leur présence se fait rarement sentir pendant les rapports sexuels. Si un fil se fait sentir, on peut le couper très court (en laissant un bout suffisamment long pour qu'il puisse être attrapé à l'aide d'un forceps). Le DIU ne peut pas s'accrocher au pénis parce qu'il est situé dans la cavité utérine et que le pénis se trouve dans le vagin pendant les rapports sexuels. Le fil est trop court pour s'enrouler autour du pénis et il ne peut pas lui faire de mal. (Pour rassurer la cliente encore plus, utiliser un modèle anatomique pour simuler l'insertion du DIU ou montrer avec ses doigts que le DIU ne peut pas s'accrocher au pénis.)</p> <p>Le DIU n'empêche aucunement la femme de vaquer à ses occupations. Il n'y a aucun lien entre ces activités et l'utilisation de cette méthode.</p> <p>Il n'y a pas de passage entre l'utérus et d'autres organes. Le DIU est placé dans l'utérus et, sauf expulsion accidentelle, il y reste jusqu'à son retrait par un prestataire formé. En cas d'expulsion accidentelle, il sort du vagin, la seule voie de sortie à partir de l'utérus. (Apprendre à la cliente à toucher le fil, en particulier après les règles, pour confirmer que le DIU est toujours en place.)</p> <p>La femme recouvre sa fertilité (capacité à concevoir) dès le retrait du DIU. Des études ont démontré que la plupart des femmes qui se faisaient retirer un DIU devenaient enceintes aussi rapidement que celles qui n'avaient jamais eu recours à la contraception.</p> <p>Le bébé est très bien protégé par le sac rempli de fluide amniotique dans l'utérus. Si la femme devient enceinte, le prestataire procédera immédiatement au retrait du DIU en raison du risque d'infection. S'il se trouve que le DIU reste en place pendant la grossesse, il sera généralement évacué avec le placenta ou avec le bébé à la naissance.</p>

Rumeur ou idée fausse	Faits & informations pour combattre les rumeurs
<p>Le DIU pourrit dans l'utérus après une utilisation prolongée.</p> <p>Pendant le post-partum, il faut attendre au moins 12 semaines avant de poser un DIU.</p>	<p>Une fois en place, s'il n'y a pas de problèmes, le DIU peut être conservé pendant au moins 12 ans. Il se compose de matériaux qui ne peuvent ni se détériorer ni pourrir. Toutefois, passé un délai de 12 ans, il perd de son efficacité contraceptive.</p> <p>Note : Les informations et les idées fausses ci-dessous s'appliquent davantage aux agents de santé</p> <p>Le prestataire qui a reçu une formation spéciale peut insérer un DIU immédiatement après l'expulsion du placenta, ou immédiatement après une césarienne ou dans les 48 heures qui suivent l'accouchement. Les taux d'expulsion liés aux insertions faites pendant le post-partum varient considérablement, selon le type de DIU et la technique du prestataire. Les informations dont on dispose actuellement indiquent que ces taux pourraient être plus élevés dans le cas des insertions faites dans un délai de 10 minutes à 48 heures après l'accouchement, par rapport aux insertions faites pendant les 10 premières minutes. Pour réduire le risque d'expulsion, seuls les prestataires spécialement formés doivent mettre des DIU pendant le post-partum. L'utilisation d'un poussoir tend à réduire le taux d'expulsion.</p> <p>Passé ce délai de 48 heures, il faut attendre au moins 4 semaines avant de pouvoir poser un DIU au cuivre en forme de T en toute sécurité. Les insertions ne sont pas recommandées pendant la période du post-partum qui se situe entre 48 heures et 4 semaines après l'accouchement.</p> <p>La technique d'insertion « par retrait » du T au cuivre, utilisée entre 4 et 6 semaines post-partum, réduit le risque de perforation. Les taux d'expulsion peuvent varier selon le type de DIU.</p> <p>Il a été démontré que le DIU n'affectait pas le lait maternel et qu'il pouvait être utilisé en toute sécurité pendant le post-partum par les femmes qui allaitent.</p>

Rumeur ou idée fausse	Faits & informations pour combattre les rumeurs
<p>Le DIU est une cause de grossesse extra-utérine.</p> <p>Un DIU qui est décoloré dans son emballage est dangereux et ne doit pas être utilisé.</p> <p>On ne peut pas mettre de DIU après un avortement.</p>	<p>Le DIU ne provoque pas de grossesse extra-utérine. En fait, au vu de sa haute efficacité dans la prévention de la grossesse, c'est un facteur de protection contre la grossesse extra-utérine. Une étude a démontré que le risque de grossesse extra-utérine était 91 % plus faible chez les utilisatrices du DIU au cuivre que chez les femmes qui n'avaient pas recours à la contraception (Sivin, 1991).</p> <p>Au cas improbable où la femme tomberait enceinte, la grossesse est plus susceptible d'être extra-utérine que si la femme n'utilisait pas le DIU. Ceci dit, sa grossesse a beaucoup plus de chances d'être normale qu'extra-utérine.</p> <p>Il arrive parfois que le DIU au cuivre change de couleur dans son emballage sous l'effet de l'oxydation (réaction à l'air). Le DIU est toujours utilisable et il ne pose aucun risque tant que l'emballage n'est pas déchiré ni ouvert et tant que la date de péremption imprimée sur l'emballage n'est pas dépassée.</p> <p>En adoptant la technique qui convient, on peut insérer un DIU dans le post-abortum immédiat (avortement spontané ou provoqué) si l'utérus n'est pas infecté ou pendant les sept jours qui suivent l'avortement (ou à tout moment quand on a de bonnes raisons de penser que la femme n'est pas enceinte).</p> <p>Les taux d'expulsion varient considérablement, en fonction du type de DIU et de la technique du prestataire. Pour réduire le risque d'expulsion, seuls des prestataires spécialement formés et expérimentés doivent procéder à l'insertion de DIU. Il faut dispenser un counseling soigneux aux clientes sur les moyens de détecter l'expulsion du DIU.</p> <p>Les insertions réalisées après un avortement qui a lieu au-delà de 16 semaines de gestation nécessitent une formation spéciale pour que le DIU soit convenablement placé dans l'utérus. Si le prestataire n'est pas spécialement formé, il faut attendre un délai de six semaines après l'avortement avant de mettre un DIU.</p>

Rumeur ou idée fausse	Faits & informations pour combattre les rumeurs
<p>Les femmes qui n'ont jamais eu d'enfant ne doivent pas utiliser de DIU.</p> <p>Les femmes séropositives pour le VIH ne doivent pas utiliser de DIU.</p> <p>Le DIU accroît le risque de maladie inflammatoire pelvienne (MIP) et doit être retiré quand celle-ci se produit.</p>	<p>L'OMS a soigneusement passé en revue toute la documentation disponible avant de classer la nulliparité dans la Catégorie 2 (les avantages du DIU l'emportent sur les risques potentiels ou connus). Le risque d'expulsion est légèrement plus élevé quand la femme n'a jamais été enceinte. En cas d'expulsion, la femme ne court pas de danger, mais elle n'est plus protégée contre la grossesse.</p> <p>Le DIU semble sans danger tant pour les femmes qui sont séropositives pour le VIH que pour celles ayant un sida avéré mais qui réagissent bien à un traitement antirétroviral. Une étude de cohortes faite à Nairobi parmi des utilisatrices du DIU qui étaient VIH-séropositives n'a révélé aucune augmentation du risque de complications, infection y compris, lors des premiers mois d'utilisation. En outre, la desquamation (excrétion) du virus n'a pas augmenté chez ces utilisatrices.</p> <p>Beaucoup d'études ont confirmé que le risque d'infection et de stérilité parmi les utilisatrices du DIU était très faible (Hatcher, 2004). En outre, les études indiquent que c'est la méthode d'insertion, et non le DIU ou ses fils, qui pose un risque temporaire d'infection. Il faut s'astreindre à suivre des mesures de prévention. Il ne faut pas systématiquement prescrire d'antibiotiques à titre prophylactique avant l'insertion. Après l'insertion, le risque d'infection retrouve un niveau très faible ou normal au bout de 20 jours (Farley <i>et al.</i> 1992).</p> <p>Quand une utilisatrice du DIU est atteinte d'une MIP, ce sont des infections sexuellement transmissibles (IST) (reconnues ou non) à <i>Chlamydia (Chlamydia trachomatis)</i> ou à gonocoques (<i>blennorragie</i>), et non le DIU, qui en sont à l'origine.</p>